

Lundi le 24 octobre 2022

Mémo – Orientations convenues entre le Réseau du sport étudiant du Québec et la Fédération de cheerleading du Québec

Le RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) a amorcé en juin 2018 un processus de consultation auprès de ses trois instances pour connaître leurs préoccupations et l'impact des changements proposés par la Fédération nationale de cheerleading, Cheer Canada.

La Fédération de cheerleading du Québec (FCQ) et le RSEQ travaillent à favoriser le développement harmonieux et complémentaire de la discipline. Lors de la rencontre de septembre 2018, il a été convenu d'implanter le *Cheer Chant* au RSEQ sur une période de 3 ans. L'année 2022-2023 conclut donc ce processus d'harmonisation. La suite des travaux sera effectuée par le comité de développement de la discipline au cours des prochains mois. Pour faire suite à la période d'implantation, les orientations convenues pour la saison 2022- 2023 sont les suivantes :

POUR LA SAISON 2022-2023

Secteur scolaire – Primaire et Secondaire

- Les divisions et catégories offertes demeurent les mêmes que l'an dernier, mise à part l'ajout du Ouvert Niveau 1 au secondaire.
- Le *Cheer Chant* est obligatoire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes à 1 minute en début ou en milieu de routine, pour une prestation totale de 2 minutes 30 secondes. La portion musique doit être d'une durée maximale de 1 minute 30 secondes. Il ne doit pas y avoir d'espace entre le *Cheer Chant* et la portion musique.
- Le *Cheer Chant* sera noté dans le pointage. Les habiletés comprises dans le *Cheer Chant* seront comptabilisées seulement dans la section Cheer et ne compteront pas dans le pointage des autres disciplines (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Veuillez consulter les feuilles de pointage sur le site de la Fédération afin de connaître les critères d'évaluation du *Cheer Chant*.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*. L'usage de la langue maternelle des athlètes est recommandé.
- Les accessoires ont pour objectif de soutenir et de rehausser l'implication de la foule. L'emphasis est mise sur l'utilisation de ceux-ci et non sur l'esthétique du matériel. Les accessoires sont donc obligatoires. Il est à noter qu'un accessoire fait à la main est adéquat.

Secteur collégial et universitaire

- Les divisions et catégories offertes demeurent les mêmes que l'an dernier.
- Le *Cheer Chant* est obligatoire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes à 1 minute en début ou en milieu de routine. La portion de musique doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes, pour une prestation totale de 3 minutes à 3 minutes 30 secondes. Le temps maximum entre le *Cheer Chant* et la routine est de 20 secondes.
- Le *Cheer Chant* sera noté dans le pointage. Les habiletés comprises dans le *Cheer Chant* seront comptabilisées seulement dans la section Cheer et ne compteront pas dans le pointage des autres disciplines (ex : stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ils seront évalués seulement pour la section *Cheer* du pointage. Veuillez consulter les feuilles de pointage sur le site de la Fédération afin de connaître les critères d'évaluation du *Cheer Chant*.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*. L'usage de la langue maternelle des athlètes est recommandé.
- Les accessoires ont pour objectif de soutenir et de rehausser l'implication de la foule. L'emphase est mise sur l'utilisation de ceux-ci et non sur l'esthétique du matériel. Les accessoires sont donc obligatoires. Il est à noter qu'un accessoire fait à la main est adéquat.

FORMATION ET CERTIFICATION D'ENTRAÎNEUR

- Les informations relatives aux nouvelles formations et certifications d'entraîneur se retrouvent sur le site de la Fédération :
http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/formations/formation_entraineur.html

RÈGLEMENTATION

Règlements spécifiques

- Les règlements scolaires :
<http://www.rseq.ca/secteur-scolaire/formulaires-et-r%C3%A8glements/>
- Les règlements collégiaux :
<http://www.rseq.ca/secteur-collegial/r%C3%A9glementation/>
- Les règlements universitaires :
<http://www.rseq.ca/secteur-universitaire/reglementation/>

Règlements techniques en vigueur au Québec

Depuis la saison 2021-2022, le système de pointage comparatif sera aussi utilisé pour toutes les équipes scolaires au Québec, tout comme au Canada.

- La réglementation demeure la réglementation IASF. La mise à jour annuelle est disponible sur le site internet de la Fédération :
http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/scolaire/scolaire_-_reglements.html
- Les normes de sécurité se retrouvent sur le site de la Fédération :
<http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/fcq/secureite.html>
- Les feuilles de pointage se retrouvent sur le site de la Fédération :
<http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/scolaire/scolaire - feuille de pointage.html>

La fédération rendra disponibles des documents, des capsules d'informations et des formations pour favoriser la compréhension des entraîneurs du *Cheer Chant* et du nouveau système de pointage.



Gustave Roel
Président – directeur général
RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec)

À propos du RSEQ

Le RSEQ assure la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau. Il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes. www.rseq.ca